

# rapport d'activités 2022



BLONAY -  
SAINT-LEGER



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

# lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ARCAM	Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AT	Aménagement du territoire
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif
CC	Conseil communal
CF	Conseil de fondation
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CMVR	Conservatoire et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CRTPR	Conférence régionale des transports publics Riviera
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DITS	Département des institutions, du territoire et du sport
EMCC	Etat-major cantonal de conduite
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
HRC	Hôpital Riviera Chablais
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi sur les écoles de musique
LICom	Loi sur les impôts communaux
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
MOB SA	Société anonyme Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
PA5	Projet d'agglomération de 5ème génération
PCS	Participation à la cohésion sociale
PDI	Plan directeur intercommunal
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
RSHL	Réseau santé du Haut-Léman
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SPA	Société protectrice des animaux
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SIGE	Service intercommunal de gestion
TP	Transports publics
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center



### LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

## PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2022 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 9 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- > Présentation du service
- > Activités 2022 en bref
- > Activités 2022 par domaine thématique

## CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 9 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

## MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- > Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- > Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- > Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- > Développer l'information et la communication internes et externes.

## COMPOSITION ET FINANCEMENT

Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de CHF 4.- / hab., le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à CHF 7.- / hab. Celle-ci a été augmentée progressivement de quelques dizaines de centimes par année pour atteindre CHF 7.50 en 2007.

Dès 2008, considérant la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de CHF 2.- / hab., afin de pouvoir créer un poste d'adjoint·e supplémentaire. Cette possibilité n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011.

Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT. A fin 2022, le SAI comptait 5 postes équivalant à 3.9 EPT, soit la cheffe de service (100%), 2 adjointes (180%) et 2 secrétaires (110%).

En 2022, la facturation aux communes a été de CHF 9.- / hab. au lieu des CHF 9.70 / hab. prévus au budget. Par ailleurs, le service facture les prestations effectuées pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culture, sportif et de sauvetage, de la Commission prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (dès 2006).

## LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

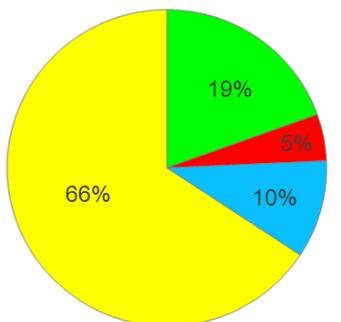
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conférence des syndicats de la Riviera (CSD)</li> <li>Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)</li> <li>Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz</li> <li>Autres conférences des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera)</li> <li>Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR)</li> <li>Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier</li> <li>Convention Cartoriviera</li> <li>Convention Agglomération Rivielac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR)</li> <li>Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR)</li> <li>Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif)</li> <li>Convention relative à l'utilisation des installations sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove)</li> <li>Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT)</li> <li>Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera</li> <li>Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de communes Sécurité Riviera (ASR)</li> <li>Commission Prévention Riviera</li> <li>Inspection des chantiers</li> <li>Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage</li> <li>Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE)</li> <li>SATOM SA</li> <li>Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)</li> <li>Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA)</li> <li>Société de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA)</li> <li>Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS)</li> <li>Réseau Santé Haut-Léman (RSHL)</li> <li>Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)</li> </ul>

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2022



- coordination générale
- sécurité / prévention
- AT / transports / équipements
- culture / sports / tourisme

Le graphique ci-dessus montre la répartition du temps consacré par le SAI aux grands domaines d'activités qui lui incombent.

Ledit graphique est quasi similaire à ceux de 2020 et 2021.

En effet, le domaine culture / sports / tourisme représente les 2/3 environ des activités du service, ce qui s'explique par la finalisation de la procédure relative à la modification du règlement de la CITS, le suivi et la gestion des institutions bénéficiaires du FCR, ainsi que par la reprise des questions d'installations sportives à l'échelle régionale qui redeviennent d'actualité.

## LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour tous les organes intercommunaux et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail placés sous sa responsabilité.

L'année 2022 a permis de retrouver un fonctionnement normal, sans les « lourdeurs » logistiques liées à la pandémie, relevées lors des deux dernières années. Ainsi, le service a organisé ou a participé à plus de 100 séances concernant une vingtaine d'organes intercommunaux ou groupes de travail / projets spécifiques.

Parmi les missions et tâches du SAI en 2022, nous citerons les principaux dossiers suivants :

- > La **CITS**, avec la finalisation de la procédure de modification du Règlement actuel par une convention (entente intercommunale selon les art. 109a et ss LC) et un règlement intercommunal (selon l'art. 3bis LICom) sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires. Ces deux documents complémentaires ont été adoptés dans le courant de l'automne par les dix conseils communaux (9 Riviera / 1 Villeneuve), puis ont été approuvés respectivement par le Conseil d'Etat (Convention), et par la Cheffe du DITS (Règlement).
  - > Le **FCR**, avec l'intégration d'une nouvelle institution en cours d'année et la poursuite du suivi attentif des 21 institutions bénéficiaires, compte tenu des répercussions de la crise sanitaire sur les activités de la plupart d'entre elles, le Fonds ne subventionnant que des charges artistiques. Le SAI a donc consacré un temps important à l'analyse de la situation de chaque institution, ainsi qu'à l'établissement des comptes 2021, du budget et de la proposition de répartition 2023. Il a pu constater avec soulagement que malgré les difficultés rencontrées par la plupart d'entre elles durant la pandémie, les institutions bénéficiaires sont parvenues à « garder le cap » grâce à une créativité et une énergie remarquables.
- Le SAI a également collaboré au projet d'agenda régional digital, avec le service de la culture de Vevey, MVT, et la société Ergopix mandatée, en vue de la mise en œuvre d'un nouveau webservice début 2023.
- > La **CSD**, pour laquelle le SAI a réalisé diverses analyses en cours d'année, comme sur le projet Perséides (extinction de l'éclairage public), le projet de révision de la loi sur les communes, les aides individuelles aux études musicales.

## coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail<sup>(1)</sup>. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



### MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges des syndic-que-s de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition : 9 syndic-que-s
- > présidence 2022 : Fabrice Neyroud jusqu'au 30 juin / Alain Bovay dès le 1<sup>er</sup> juillet
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > environ 7 à 8 séances / an
- > pas de budget propre
- > dès 2008, invitation régulière aux syndic-que-s du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- > organisation de séances spécifiques syndic-que-s Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

### CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à sept reprises en 2022 et a échangé sur de nombreux sujets qui ne sont pas tous repris dans le présent rapport. À noter que les rencontres annuelles ou ponctuelles sont traitées au chapitre « Information et communication » en page 8.

Il est rappelé que depuis 2016, l'ordre du jour des séances suit un « canevas » qui permet une coordination et un suivi plus systématique des principaux projets et dossiers propres à la région et qui est appelé à évoluer selon les thématiques émergentes.

### Coordination régionale / extrarégionale

S'agissant d'associations qui représentent les intérêts des communes, les sujets d'actualité traités dans le cadre de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), ont fait l'objet d'informations systématiques et complètes par les délégué-e-s qui siègent dans leurs divers organes, dans le respect de la confidentialité de certaines négociations en cours toutefois. Les questions financières en discussion entre l'Etat et les organisations faïtières ont été au cœur des échanges : NPIV / PCS / contre-projet à l'initiative SOS communes / MCH2 / etc.

En novembre, la CSD a transmis sa position au Conseil d'Etat concernant la décision unilatérale du Canton d'accorder, dans le cadre du budget 2023, des déductions fiscales aux contribuables et familles, décision impactant les finances communales.

Autre sujet d'actualité préoccupant, celui de la crise énergétique a fait l'objet de plusieurs points d'information et de coordination entre la CSD et la Préfecture, ainsi que d'une séance d'information spécifique organisée le 24 octobre à Villeneuve pour les communes. En synthèse, les communes doivent élaborer un plan de continuité en cas de pénurie d'électricité; une cellule de crise a été créée sous pilotage du Préfet avec un-e délégué-e par commune politique ou technique; enfin, l'Etat major cantonal de conduite (EMCC) est compétent pour intervenir en cas de « black out ».

<sup>(1)</sup> Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)

## coordination générale

Deux demandes de soutien financier adressées aux municipalités ont été discutées dans le cadre de la CSD dans l'optique d'une coordination régionale, l'une de la SPA du Haut-Léman, l'autre du Théâtre du Jorat (rénovation). Sans position commune dans un cas comme dans l'autre, chaque municipalité s'est déterminée individuellement. Pour la SPA, plusieurs communes ont débloqué un montant en CHF/hab. ou sous la forme d'un don.

À la demande de la CSD, le SAI a également fourni une analyse pour chacun des sujets suivants :

- > **les aides individuelles des communes à l'enseignement musical** : analyse présentée en janvier 2022, dont il résulte que la base réglementaire est similaire entre les communes mais est très restrictive vis-à-vis des requérant·e·s et donc peu utilisée;
- > **les projets « Perséides » et « La nuit est belle! »** : analyse sur les implications techniques, financières et de mise en œuvre d'une extinction de l'éclairage public. Consultées sur cette base, les municipalités ont renoncé à mettre en place des mesures communes à l'échelle régionale, au vu de l'ensemble des risques et des contraintes pour une seule nuit;
- > **la préconsultation sur la révision de la LC par la DGAIC** : principaux constats et réflexions sur les collaborations intercommunales, transmis en mai à la CSD ainsi qu'aux municipalités et à l'UCV.

Enfin, le Préfet et les syndics du Pays - d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au Préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district. L'organisation de la cérémonie de départ de Mme Siegrist et d'accueil de la nouvelle ou du nouveau Préfet·e au printemps 2023 a été abordée dans le cadre de la CSD.

### **Aménagement du territoire / transports-mobilité- environnement / infrastructures**

Les travaux menés par l'Agglomération Rivelac ont fait l'objet d'échanges réguliers, sur la base des informations transmises principalement par le Syndic de Corseaux, qui a présidé le Comité de pilotage de l'agglomération (COPIL) jusqu'en mai 2022.

Les trois co-président·e·s du COPIL et la responsable du Bureau d'agglomération ont été reçus par la CSD en novembre, pour présenter un point de situation financier et exposer l'avancement des dossiers en cours (SRGZA / PDI-PA5). Les priorités du COPIL ont évolué, ce qui s'est traduit par le lancement d'une procédure de marché public et l'adjudication d'un mandat au groupement Güller & Güller pour élaborer le PDI-PA5.

## coordination générale

La CSD a également été informée des démarches entreprises pour intégrer le Bus du Petit Prince à la Communauté tarifaire Mobilis dès la mi-décembre 2022, permettant d'obtenir un financement de la Confédération et des Cantons de Vaud et Fribourg, selon les lignes.

La question d'une vision régionale d'implantation des équipements publics essentiels est aussi venue en discussion à la CSD, constatant qu'il n'y avait pas de planification à jour y relative .

### **Culture / sports**

Un point de situation sur les installations sportives régionales a été effectué lors de la CSD de mai, dans l'optique de réactualiser les priorités fixées dans le rapport établi par M. J.-M. Bryois en 2015. Ont notamment été évoqués les piscines, le rugby, le tir à l'arc, et les salles de gymnastiques, dont plusieurs projets sont suspendus (recours), voire abandonnés (Collège Gilamont à Vevey). Ces sujets sont traités dans le cadre du Fonds sportif (cf. page 13).

### **Economie / tourisme**

La CSD a été informée régulièrement de l'avancement du projet de modification du Règlement sur la taxe intercommunale de séjour et sur la taxe intercommunale sur les résidences secondaires, jusqu'à sa finalisation en novembre avec l'approbation de la nouvelle convention et du nouveau règlement par le Canton.

Le Président et le trésorier de la CITS ont été reçus par la CSD en octobre, afin de présenter l'état des démarches en cours entre l'UCV et Airbnb, concernant la perception et le versement de la taxe de séjour de manière centralisée. Ainsi, l'UCV serait l'interlocuteur unique d'Airbnb et distribuerait la taxe de séjour selon un décompte par numéro postal. Les trois grandes régions touristiques du canton, dont Riviera-Villeneuve, devraient être régions pilotes. En cas d'acceptation, une convention serait signée entre l'UCV et chaque commune membre de la CITS.

### **Sécurité / prévention**

Une délégation de l'ASR a été reçue à deux reprises par la CSD en janvier et en octobre, afin de présenter un état des lieux des principaux projets d'actualité, soit celui de la Maison de la sécurité et celui de la modification des statuts, qui présentent tous deux des enjeux importants pour les communes de la Riviera. Ces deux rencontres ont également permis de faire un point de situation sur divers dossiers sécuritaires pilotés par le Canton.

## coordination générale



### BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 9 conseils communaux (études, projets, équipements).

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant·e par municipalité (9 syndic·que·s)
- > présidence CA 2022 : Fabrice Neyroud jusqu'au 30 juin / Alain Bovay dès le 1er juillet
- > commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant·e nommé·e s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > au minimum 2 séances / an
- > financement : CHF 5.- / hab. / an

## CIEHL

### (COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à deux reprises en 2022, en mars pour l'examen des comptes et du rapport d'activités 2021, puis en septembre pour le budget 2023, documents adoptés à l'unanimité par le CA, puis par les neuf municipalités et conseils communaux.

En 2022, la contribution des communes a été de CHF 5.- / hab. Comme lors de l'exercice précédent, le budget 2023 présente une provision de CHF 1 million (mio) pour le projet du 2m2c, sachant que la participation de la CIEHL de CHF 3 mios au total ne sera versée qu'une fois les travaux réalisés ou en voie de finalisation. Ceci permet l'encaissement de la contribution des communes sans dépasser le plafond fixé dans la convention (CHF 3.5 mios) et de pouvoir ainsi participer à d'autres projets d'intérêt public régional qui se présenteraient.

Dans le cadre de la séance sur le budget 2023, les membres du CA ont échangé sur les éventuelles demandes de soutien qui pourraient être déposées auprès de la CIEHL. Quelques intentions ont été communiquées de la part de la Municipalité de Blonay - Saint-Légier, s'agissant d'équipements infrastructurels pour la zone de la Veyre-Derrey ou de l'extension du terrain de rugby situé au pied du Château de Blonay. Le dossier « piscines » a également été évoqué à cette occasion, mais il n'y a pas de projet concret à ce stade et s'agissant d'équipements généralement coûteux, ils nécessiteraient de passer par la voie d'un préavis spécifique, les fonds de la CIEHL n'étant pas suffisants (idem projets « Terrains de football » / « Stade régional d'athlétisme »).

Enfin, lors de l'examen des comptes 2021 par le CA en mars, la question des frais bancaires a été soulevée, au vu du montant perçu par la BCV relatif aux intérêts négatifs du capital placé, alors que la CER ne pratique pas ainsi jusqu'à présent. Le CA a constaté que les pratiques varient selon les établissements bancaires et surtout que le canton laisse peu de marge aux communes pour leurs placements.

*Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## coordination générale



### POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch) en ligne depuis 2006, reste l'outil d'information privilégié sur les principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

## INFORMATION ET COMMUNICATION

L'année 2022 a été ponctuée par divers échanges à l'échelle de la Riviera ou du district, dont l'essentiel est indiqué ci-après.

- > Reportée depuis 2020 en raison de la pandémie, une **rencontre des syndic-que-s du district avec Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier** a été organisée par la Préfecture en mars. L'essentiel des échanges a porté sur les aspects institutionnels, (nouvelle LEDP / révision de la LC), les aspects financiers (MCH2 / NPIV), ainsi que sur les principaux enjeux en aménagement du territoire. Se déroulant à l'HRC, cette rencontre a aussi été l'occasion pour son nouveau directeur de présenter le plan stratégique en cours de développement.
- > Un **Forum des municipalités** organisé par le SAI s'est également déroulé en mars, avec une présentation par Montreux-Vevey-Tourisme (MVT) de sa stratégie à l'horizon 2030 ; un point de situation d'ordre politique sur l'Agglomération Rivelac a aussi été effectué;
- > La traditionnelle **rencontre de l'UCV avec une délégation des municipalités du district**, organisée par l'UCV en septembre, lors de laquelle les principaux enjeux canton-communes ont été abordés, en particulier les enjeux financiers.

Par ailleurs, en mai 2022, le SAI et la CITS ont organisé une séance d'information et de présentation à l'intention des commissions *ad hoc* des CC des communes de la Riviera et de Villeneuve, portant sur l'avant-projet de modification du Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (cf. page 15). Suite à cette présentation, dites commissions ont été consultées, conformément à la procédure prévue par la LC.

En juillet 2022, le service a également été sollicité par l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) et Région Nyon, dites régions ayant pour projet de réviser leur règlement sur la taxe de séjour. L'objectif de cette rencontre était de partager les expériences dans ce domaine en termes de démarches, procédures et contenus.

D'autre part, outre le rapport d'activités et le site internet du SAI mis à jour régulièrement ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)), le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > CORAT plénière :
  - 1 représentant-e / municipalité
  - + 5 chef-fe-s de service communaux
- > présidence 2022-2026 : Elise Kaiser (La Tour-de-Peilz)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > invités : directeur de Promove dès 2017, responsable du Bureau de l'agglomération Rivelac dès mi 2020
- > 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- > pas de budget propre

## CORAT RIVIERA

### (COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière.

La CORAT s'est réunie à 4 reprises en 2022, en mars, juin, septembre et novembre. Lors de sa séance de mars, la CORAT a nommé Mme Elise Kaiser, conseillère municipale à La Tour-de-Peilz à la présidence et M. Ludovic Shérif, conseiller municipal à Veytaux à la vice-présidence.

Ces séances ont été l'occasion de faire des points de situation sur les démarches en cours dans le cadre de l'Agglomération Rivelac, notamment sur la procédure d'appel d'offres de marché public concernant l'élaboration du PDI / PA5, les mécanismes de financement (fonctionnement / mandats) et la SRGZA.

Dans ce cadre, le SAI a examiné le projet d'appel d'offres et en particulier son cahier des charges et a transmis ses remarques à la CORAT, celle-ci représentant l'organe régional de référence de la Riviera vis-à-vis de l'agglomération.

D'autre part, le SAI a étroitement collaboré avec les VMCV dans le cadre de la démarche d'intégration du Bus du Petit Prince dans la Communauté tarifaire Mobilis. Sur la base des éléments chiffrés fournis par les VMCV, le service a rédigé une note accompagnée d'une simulation financière et sur cette base, a consulté les 15 exécutifs concernés en juillet 2022. La majorité des exécutifs (14/15) ayant approuvé l'intégration du Bus du Petit Prince à la Communauté tarifaire, elle est entrée en vigueur à mi-décembre 2022.

Par ailleurs, comme chaque année, le SAI s'est chargé de la facturation aux communes du Bus du petit Prince pour l'exercice précédent (2021).

Enfin, la CORAT permet également à ses membres d'échanger sur les projets communaux à incidence régionale. En 2022, ils ont principalement évoqué les difficultés et/ou l'état d'avancement des procédures de planifications en cours (plans d'affectation communaux, plans directeurs, plans de mobilité, etc.), ainsi que l'évolution des grands projets de développement (site stratégique de La Veyre par ex.).

*Un rapport d'activités spécifique CORAT Riviera est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > 1 représentant-e par municipalité  
président du CA / directeur de chaque entreprise de transport (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)  
2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)  
1 représentant-e de la CORAT
- > secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- > 1 à 2 séances / an, et + si besoin
- > pas de budget propre

### CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, la CRTPR a été mise en place début 2018, succédant à différentes phases de réflexions autour du rapprochement entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA (2013), puis pour identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP (2015).

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR.

Dite conférence ne s'est pas réunie depuis le changement de législature mi-2021, et n'a donc, à ce stade, pas nommé de nouveau ou nouvelle président-e.

Cela étant, la question des TP est au cœur des préoccupations communales, et fait l'objet de mandats d'études à différentes échelles : celle de l'Agglomération Rivelac, dont le périmètre comprend les 9 communes de la Riviera, 5 de la Veveyse fribourgeoise et 4 du Haut-Lac et qui a adjugé un mandat à un groupement de mandataires en 2022, pour élaborer un PDI - PA5. Dans ce cadre, la mobilité en général et les TP ont une place primordiale.

Cette problématique fait également partie des échanges qui se déroulent dans le périmètre de la Riviera, dans le cadre de la CORAT, en lien avec les problématiques d'aménagement du territoire.

Enfin, les VMCV ont également lancé une étude réseau horizon 2030, dans l'optique de définir une stratégie d'entreprise et les modalités de sa mise en œuvre. Des réflexions concernant la clé de répartition sont en cours et devraient être présentées aux communes une fois le réseau et son exploitation redéfinis.

Que ce soit l'agglomération Rivelac ou les VMCV, des démarches participatives (ateliers) vont démarrer dès le début 2023 ; les communes y seront représentées (techniques / politiques).

Dans ce contexte général, il n'a pas été jugé utile de convoquer la CRTPR en 2022.

## culture / sports



### BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : Vincent Bonvin (La Tour-de-Peilz)
- > bureau exécutif (BE) : 3 délégué·e·s nommé·e·s par le CA, dont le président
- > commission intercommunale de gestion (cogest) : délégué·e·s nommé·e·s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 4 séances ou plus / an pour le BE
- > 4 séances / an pour le CA
- > 2 séances / an pour la cogest
- > financement : CHF 47.- / hab. en 2022

### FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix Conseils communaux de la Riviera et approuvée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

En 2022, le BE et le CA se sont réunis à 4 reprises, notamment en mars pour l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2021 et en septembre pour l'adoption du budget 2023.

Le SAI a poursuivi le suivi attentif de l'évolution des institutions avec des informations systématiques au BE et au CA. D'une manière générale, il ressort que les institutions bénéficiaires ont retrouvé une certaine « normalité » post-covid, avec une édition 2022 ou une saison 2021-2022 très riche du fait des reports et nouveaux spectacles / événements cumulés. Des adaptations de la subvention à la baisse ont été réalisées pour deux d'entre elles, rééquilibrage nécessaire par rapport à leurs charges artistiques. Par ailleurs, beaucoup d'institutions sont confrontées aux augmentations des charges, notamment artistiques, et en parallèle doivent faire face à la difficulté de maintenir ou d'obtenir le soutien de sponsors.

L'Association des Amis du Festival des Artistes de rues de Vevey a été intégrée parmi les institutions bénéficiaires du FCR en cours d'année, après l'acceptation à l'unanimité par les membres du CA, puis par les neuf municipalités.

En outre, le SAI a suivi le travail engagé par le Service de la Culture de Vevey, en partenariat avec MVT, visant pour l'essentiel la mise en place d'un nouveau webservice pour l'agenda régional, en actualisant et modernisant la base de données, tout en maintenant la possibilité d'une version papier. Le FCR a participé au financement de ces travaux.

Enfin, sur les 23 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2022 par le FCR, 3 ont été acceptées et une a été confirmée, s'agissant d'un report Covid pour lequel le montant du soutien accordé en 2020 sera versé en 2023.

*Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## culture / sports



### BREF HISTORIQUE :

- > 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- > En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les 10 municipalités fixant les conditions de soutien financier
- > 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- > 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- > 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- > 01.01.2019 : fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

### CMVR

#### (CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Considérant la dimension régionale du CMVR, les 10 communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre le CMVR et les communes, ainsi que la facturation des contributions communales.

La convention d'origine précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écologie réduits pour les élèves de la Riviera.

Afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique), une nouvelle convention de durée déterminée a été signée en 2012, pour régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet. Les principales modifications portaient sur les contributions des communes qui tenaient compte de la part versée à la FEM, ainsi que sur les modalités de financement des frais de locaux.

Le SAI a ensuite rédigé une nouvelle convention qui a été adoptée par les municipalités et validée par le conservatoire. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dite convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écolages abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

Comme de coutume, le SAI et le CMVR se sont rencontrés et coordonnés avant d'établir, sur la base des éléments fournis par le Conservatoire (nombre d'élèves / frais de locaux / comptes et budget), la facturation des contributions communales pour 2022. Lors de ces échanges, il a notamment été question de travaux d'entretien et de rénovation à entreprendre dans une partie des locaux qu'occupe le conservatoire.

## culture / sports



### BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité + participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- > présidence 2021-2026 : Igor Rinaldi (Veytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement : CHF 7.- / hab. en 2022

## FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

### Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal a eu lieu le 23 juin 2022. Lors de celle-ci, les membres ont :

- > adopté les comptes 2021 ;
- > décidé de facturer la contribution des communes à CHF 7.- / hab. et de verser une subvention de CHF 64.50 / junior en 2022 ;
- > opté pour le maintien de la contribution des communes à CHF 7.- / hab. pour 2023.

### Installations sportives régionales

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier. Lors de la CSD de juin 2022, les autorités politiques ont par ailleurs manifesté leur souhait que les priorités en terme d'infrastructures sportives soient réexaminées pour la présente législature.

Dans cette optique, deux séances techniques ont été organisées en juin et en novembre 2022. Il ressort de cet examen que certaines rénovations ont été effectuées (ski) et que la problématique des sports à roulette n'est plus d'actualité. Concernant les piscines, si la rénovation de la piscine de Corseaux-Plage reste prioritaire, la construction d'un nouveau bassin n'apparaît plus comme une nécessité. Par ailleurs des solutions semblent se dessiner pour le rugby et le tir à l'arc, alors que d'autres restent à trouver, notamment en matière de dojo.

Ces constats ont été présentés aux membres du Fonds lors d'une assemblée générale extraordinaire en décembre 2022.

Par ailleurs, lors de l'AG de juin 2022, les délégués au sport des villes ont présenté le résultat de leur étude sur la coordination de l'utilisation des salles de gymnastique, dont il ressort que leur nombre est insuffisant par rapport aux besoins. Quelques pistes ont été évoquées comme celle de la salle prévue dans le contexte de l'extension du gymnase de Burier.

## économie / tourisme



### BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil de fondation : 1 représentant-e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : Alain Bovay (Blonay - Saint-Légier)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement (par année) : CHF 5'000.- / grande commune  
CHF 2'500.- / petite commune  
CHF 10'000.- de la CITS

## FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Vevey en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET). Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation (CF) est composé d'un-e représentant-e par municipalité. Dans un souci de bonne coordination, MVT est également invité aux séances dudit Conseil.

La FET est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS).

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances / procès-verbaux / préavis sur les projets et suivi des dossiers / etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Le CF s'est réuni à deux reprises en 2022, en mai et en octobre. La première séance a été consacrée à la partie statutaire, suite au changement de législature mi-2021. Elle a également permis au CF d'adopter les comptes 2021 et de reconduire les contributions des communes pour 2022. Lors de cette rencontre, le CF a par ailleurs décidé à l'unanimité de soutenir financièrement l'Association Vevey A.Live pour son projet d'installation d'un deck en bois à La Tour-de-Peilz dans le cadre de Dolce Riviera, ainsi que l'Association Lavaux Panoramic pour l'acquisition d'un train touristique.

La seconde séance a été l'occasion de traiter une demande de soutien de la Fondation suisse pour le tourisme social relative à la rénovation de l'Auberge de jeunesse de Montreux, demande sur laquelle le CF n'est pas entré en matière, celle-ci ne répondant pas aux critères de la FET.

### MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour les périodes 2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014 / 2015-2017 / 2018-2020 et 2021-2023.

## économie / tourisme



### COLLABORATION PONCTUELLE

En référence au tableau des collaborations intercommunales du présent rapport (cf. p. 2), la CITS est une structure indépendante, avec laquelle le SAI a été amené à collaborer dès 2020.

### CITS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR)

Comme expliqué dans le rapport d'activités 2020 du SAI, le service a été sollicité par la CITS pour entreprendre la révision de son règlement ainsi que pour réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux manifestations. Dans un premier temps, le SAI s'est consacré à la révision dudit règlement et a établi deux documents complémentaires : une entente intercommunale (convention) au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un règlement au sens de l'art. 3bis de la loi sur les impôts communaux (LCom).

En 2022, le SAI s'est attelé à la finalisation de la procédure de modification du Règlement de la CITS, selon les étapes suivantes :

- > mars-avril : nouvelle consultation des municipalités sur les adaptations apportées aux projets de convention, de règlement et de préavis. Une délégation de la CITS et du SAI a rencontré la Municipalité de Blonay - Saint-Légier nouvellement fusionnée, afin d'éclaircir certains points et permettre la poursuite de la procédure. En parallèle, le service a lancé la consultation des commissions *ad hoc* des conseils communaux (CC) en partenariat avec les greffes municipaux;
- > mai : organisation d'une séance d'information et de présentation commune aux dix commissions *ad hoc* des CC à Montreux, en collaboration avec la CITS. Afin de faciliter le travail des commissions, le SAI a établi et a transmis une note de synthèse de cette séance, en complément de la présentation.
- > juin-juillet : l'ensemble des observations des dix commissions *ad hoc* ont été réunies dans un document de synthèse qui comprend également les réponses coordonnées des municipalités et les adaptations apportées correspondantes. Ce document a été validé par la CITS ainsi que par les dix municipalités;
- > fin juillet : le préavis intercommunal, la convention, le règlement, adaptés suite aux observations des commissions, ainsi que les réponses des municipalités aux observations des commissions, ont été envoyé pour dépôt dans les dix conseils communaux de la Riviera et de Villeneuve;
- > novembre : adoption par les dix conseils communaux, envoi des documents à la DGAIC, approbation de la Convention par le Conseil d'Etat et du Règlement par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport. L'entrée en vigueur de la Convention et du Règlement est effective dès leur approbation par le Canton.

Les documents approuvés par le Canton ont été remis à la CITS, à MVT, ainsi qu'aux communes partenaires et à la Préfecture.

## sécurité / prévention



### MISSION ...

Commission visant à favoriser une politique régionale cohérente en matière de prévention dans les domaines de la toxicodépendance et de la protection de la jeunesse et à soutenir financièrement des projets d'intérêt régional

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition :
  - 4 représentant·e·s des municipalités
  - 4 délégués techniques (sécurité / jeunesse / affaires sociales / écoles (jusqu'en juillet 2022) / AACTS)
- > présidence 2021-2026 : Jacqueline Pellet (Montreux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > en général 3 séances / an
- > financement : CHF 1.- / hab. / an

## COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée « Commission prévention Riviera » à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

La commission s'est réunie à trois reprises, en mars, juin et novembre 2022. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2021, elle a traité 12 demandes de soutien, toutes acceptées et a assuré le suivi des projets en cours.

Les projets acceptés en 2022 sont indiqués ci-après.

- > Commune de Vevey – Service de la cohésion sociale : Semaine d'actions contre le racisme 2022 - « Stop haine »
- > Commune de Vevey – Service de la cohésion sociale : Lutte contre le harcèlement de rue
- > Association ADN Dialect : Ghetto Jam, période 2022 - 2024 et atelier Juniors 2022 - 2023
- > Association Ciao.ch
- > Association Sécurité Riviera (ASR) - Prévention contre l'utilisation du GHB
- > Commune de Montreux – Cohésion sociale, familles, jeunesse - « SoutienPlus 2.0 2022 »
- > Commune de Montreux – Cohésion sociale, familles, jeunesse - Médiation urbaine 2022
- > Fondation Pro Juventute - 147.ch
- > Commune de Blonay - Saint-Légier – Fêtes de Blonay - « Espace Zen »
- > Association Multi-Scènes - « Être femme ici et là-bas 2022 - 2023 »
- > Etablissement primaire et secondaire (EPS) de Blonay - Saint-Légier - « Sortir ensemble et se respecter »

La commission a par ailleurs fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des rapports y relatifs.

De plus et comme relevé d'année en année, les membres de la commission poursuivent leurs échanges et partages d'expériences dans un climat constructif.

*Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités.*

## sécurité / prévention



### BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 7 communes (6 Riviera + St-Saphorin)
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : Laurent Paschoud (Corseaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 1 séance / an
- > financement : CHF 0.50 / hab. / an

## FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

## DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de CHF 0.50 / habitant-e par les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1<sup>er</sup> semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Bien qu'aucune demande de soutien financier n'ait été reçue, les membres du Fonds se sont réunis le 18 mai 2022 pour la première AG de la législature 2021-2026. Lors de cette séance, ils ont adopté, à l'unanimité, les comptes 2021 du Fonds et ont décidé de facturer a participation des communes pour 2022.

Par ailleurs, le SAI a adressé un courrier aux sociétés de sauvetage pour connaître leurs besoins à moyen et long terme, en vue d'établir dans la mesure du possible une planification financière.

Les communes partenaires ont également été invitées à porter le montant de CHF 0.50 / habitant-e au budget 2023.

## conclusion



Une des grandes satisfactions de l'année pour le service est d'avoir pu finaliser la procédure de modification du Règlement actuel de la CITS par une convention et un règlement intercommunal sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires. Il s'agit de l'aboutissement de 3 ans de travail soutenu, avec un grand nombre de consultations et d'adaptations tout au long de la procédure prévue par la loi sur les communes, mais aussi d'une expérience très riche pour le SAI. Nous tenons d'ailleurs à remercier la CITS, le Service des finances de Montreux et MVT pour la confiance témoignée et l'excellente collaboration qui s'est instaurée et nous a permis de parvenir ensemble au terme du processus dans les délais souhaités.

Aussi, et comme de coutume pour clore ce « tour d'horizon » 2022, je souhaite adresser mes sincères remerciements pour la confiance témoignée et les collaborations mises en place au fur et à mesure des besoins :

- à la Conférence des syndics et aux municipalités ;
- à tou·te·s les professionnel·le·s (secrétaires municipales et municipaux, greffes, technicien·ne·s communales et communaux, etc.) ;
- aux conseiller·e·s communales et communaux qui siègent dans les différentes commissions intercommunales ;
- à toute l'équipe du SAI pour le travail accompli toute l'année 2022.

Enfin, en ce début d'année 2023 qui me voit confrontée à des problèmes de santé, je souhaite aussi adresser des remerciements particuliers à Laurence Meyer de Stadelhofen, qui a accepté d'assurer la direction a.i. du service durant mes absences.

Colette Rossier  
Cheffe du service

Vevey - mars 2023